

Séance du 27 novembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 20 novembre 2012, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Monsieur LE PAGE, Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Madame RICAUD, Monsieur BALLARD, Madame GARDEY (à la délibération n° 12-281), Monsieur FEVRIER, Madame DIOT, Madame FLATTOT, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Monsieur DELAMARRE, Madame ANDRE, Madame KIEFFER (de la délibération n°12-282 à 12-306), Monsieur LEPORT, Madame MOTEL, Monsieur LE DIAGON, Madame MOUCHOUX, Madame HAMON et Monsieur GAUTIER.

Etaient absents ou absents excusés : Madame GARDEY (excusée, donne pouvoir à Monsieur SIELLER de la délibération n°12-282 à 12-306), Madame PIANET (excusée, donne pouvoir à Madame QUINTIN), Monsieur HELIGON (excusé, donne pouvoir à Monsieur LE PAGE), Madame KIEFFER (excusée, donne pouvoir à Monsieur LEPORT pour la délibération n°12-281), Monsieur LE FLOCH (excusé, donne pouvoir à Madame KIEFFER de la délibération n°12-282 à 12-306), Madame CHERADAME (absente), Monsieur THIBURCE (excusé, donne pouvoir à Monsieur LE DIAGON), Madame NICOT (excusée, donne pouvoir à Monsieur DUVAL), Madame PERRIN (excusée) et Monsieur CLOTEAUX (excusé, donne pouvoir à Monsieur FEVRIER).

Secrétaire de séance : Monsieur DELAMARRE.

Le Maire soumet le compte-rendu du 30 octobre 2012 au Conseil qui l'approuve à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Environnement

N° 12-281 - ASSAINISSEMENT - RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE - EXERCICE 2011

L'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au *renforcement de la protection de l'environnement*, impose aux Maires, dans un souci de transparence, de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le fonctionnement des services publics de l'assainissement joint en *annexe*.

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose d'émettre un avis favorable sur le rapport 2011.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Aménagement du territoire

N° 12-282 - ZAC DU DOMAINE DE LA MASSAYE - DOSSIER DE RÉALISATION - APPROBATION

Par délibération n° 05-299 en date du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de prendre l'initiative d'une création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le *Domaine de la Massaye* pour répondre aux objectifs de développement de la commune, et de fixer, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, notamment les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation s'est ainsi déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet ZAC soit jusqu'en janvier 2008.

Par délibération n° 08-055 en date du 25 février 2008, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du *Domaine de la Massaye* et approuvé le dossier de création de cette ZAC conformément aux articles L.311-1 et R.311-2 du code de l'urbanisme.

Par délibérations n° 11-317 et n° 11-318 en date du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°4 et la révision simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré.

Il comprend :

I - Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone

- 1°) Le réaménagement de l'allée du château
- 2°) La création de nouvelles voies destinées à la desserte de la ZAC du *Domaine de la Massaye* (comprenant également les liaisons douces)
- 3°) Le renforcement et l'extension de la zone humide existante
- 4°) Le renforcement d'un corridor écologique et la création de deux corridors écologiques supplémentaires
- 5°) La création des réseaux pour la desserte des futures constructions
- 6°) La réalisation des espaces verts et la création de deux parcs
- 7°) La fourniture et la pose de l'éclairage public
- 8°) La fourniture et la pose de mobilier urbain

II - Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

La surface globale de la ZAC est d'environ 49 ha. Le site du *Domaine de la Massaye* est destiné à accueillir des constructions à vocation :

- D'habitat
- D'activités économiques
- D'activités touristique ou hôtelière
- D'équipements publics

La répartition de ces types de programmes se fait par secteur sur l'ensemble de la ZAC :

- Secteur *Habitat classique* : 11,4 ha
- Secteur *Résidence services seniors* : 1,9 ha

- Secteur *Office home* : 3,7 ha
- Secteur *Activités* : 6,4 ha
- Secteur *Château* : 3,8 ha
- Secteur *Sud château* : 4,3 ha
- Secteur *Équipement* : 0,84 ha

Les zones humides existantes et compensatoires ainsi que les corridors écologiques occupent environ 9 ha sur la partie sud-ouest de la ZAC.

L'estimation de la surface de plancher globale de la ZAC se situe autour de 77 500 m².

III – Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps

IV – Les compléments à l'étude d'impact

Règlementairement, l'article R.311-7 du code de l'urbanisme précise que « le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création ».

La *Commission de l'urbanisme – Développement durable*, réunie le 13 novembre 2012, considérant l'avis favorable du comité de pilotage qui s'est réuni le 22 novembre 2012 **propose** :

- **D'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du *Domaine de la Massaye* joint en annexe**
- **D'autoriser le Maire à signer** toutes les pièces y afférentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à 23 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Aménagement du territoire

N° 12-283 - ZAC DU DOMAINE DE LA MASSAYE - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

Par délibération n° 05-299 en date du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de prendre l'initiative d'une création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le *Domaine de la Massaye* pour répondre aux objectifs de développement de la commune, et de fixer, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, notamment les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La concertation s'est ainsi déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet ZAC soit jusqu'en janvier 2008.

Par délibération n° 08-055 en date du 25 février 2008, le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du *Domaine de la Massaye* et approuvé le dossier de création de cette ZAC conformément aux articles L.311-1 et R.311-2 du code de l'urbanisme.

Par délibérations n° 11-317 et n° 11-318 en date du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°4 et la révision simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme, le dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération n° 12-282 en date du 27 novembre 2012.

Un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme.

Celui-ci est constitué des éléments suivants - *Annexe* -

- 1°) Le réaménagement de l'allée du château
- 2°) La création de nouvelles voies destinées à la desserte de la ZAC du *Domaine de la Massaye* (comprenant également les liaisons douces)
- 3°) Le renforcement et l'extension de la zone humide existante
- 4°) Le renforcement d'un corridor écologique et la création de deux corridors écologiques supplémentaires
- 5°) La création des réseaux pour la desserte des futures constructions
- 6°) La réalisation des espaces verts et la création de deux parcs
- 7°) La fourniture et la pose de l'éclairage public
- 8°) La fourniture et la pose de mobilier urbain

La *Commission de l'urbanisme – Développement durable*, réunie le 13 novembre 2012, considérant l'avis favorable du comité de pilotage qui s'est réuni le 22 novembre 2012, **propose** :

- **D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC du *Domaine de la Massaye*** tel qu'il est présenté
- **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces** y afférentes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à 23 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N° 12-284 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°6

Par décision n° 01-128 en date du 28 juin 2001, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec la *SARL d'Architecture LABESSE* pour la construction d'un complexe sportif à Guichen.

Par ordre de service n°2 en date du 25 février 2010, le cabinet LABESSE a été invité à exécuter la tranche conditionnelle n°2, à compter du 1^{er} mars 2010 portant sur la construction d'un gymnase et de vestiaires.

Considérant que le CCAP du marché de maîtrise d'œuvre ne prévoit pas de mois zéro dans le cadre de la révision des prix,

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose** :

- 1°) De **passer un avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre** de la construction d'un complexe sportif afin de **fixer le mois zéro** de révision des prix à la date de l'ordre de service affermissant la tranche conditionnelle de travaux soit au mois de mars 2010
- 2°) D'**autoriser le Maire à le signer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

URBANISME

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

N° 12-285 - PLAN LOCAL D'URBANISME - RÉVISION SIMPLIFIÉE N°6 - PRESCRIPTION

Par délibérations n° 07-171 en date du 23 juillet 2007, n° 08-329 du 16 décembre 2008, n° 09-322 du 15 décembre 2009, n° 10-361 et n° 10-362 du 14 décembre 2010, n° 11-317 et n° 11-318 du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (PLU), les modifications n° 1 à 4 du PLU et les révisions simplifiées n° 1 à 5 du PLU.

Le *Conseil Communautaire d'ACSOR*, au cours de sa séance du 15 novembre 2012, a approuvé l'avant-projet relatif à la création d'une zone d'activités au lieu-dit *La Courtinais* et a sollicité la commune pour qu'elle rende compatible son PLU avec le projet d'aménagement de la zone d'activités.

En effet, comme les terrains de cette future zone sont en bordure de la route départementale n° 177, le PLU en compatibilité avec la *loi BARNIER* impose une marge de recul de 75 m pour les autres usages que ceux de l'habitat.

L'article L.111-4 du code de l'urbanisme stipule que : « Le PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »

C'est pourquoi, la *Commission de l'urbanisme – Développement durable*, réunie le 13 novembre 2012, conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme **propose** :

- 1°) De **prescrire la révision simplifiée n°6** suivante :
Réduction de la marge de recul à 30 m pour les autres usages que l'habitat, sur la parcelle cadastrée section YL n°139 classée en zone 1AUa au Plan Local d'Urbanisme sur la base d'une étude *Loi Barnier*
- 2°) De **prévoir les modalités d'information du public** comme suit :
Article dans le *REFLET*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

URBANISME

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

N° 12-286 - URBANISATION DU QUARTIER BELLE VUE - PERMIS D'AMÉNAGER - MODIFICATIF N°1

Par arrêté n° 408 en date du 21 septembre 2012, le permis d'aménager du quartier *Belle Vue* a été accordé pour 139 lots maximum.

Cependant, pour permettre les ventes à *Aiguillon Construction* et à *Habitat 35* décidées respectivement par délibérations du Conseil Municipal n° 12-250 et n° 12-251 en date du 30 octobre 2012, il est nécessaire de diviser les lots : conformément au plan joint en *annexe*

- n° 38 en 2 logements collectifs (n° 38 et n° 111)
- n° 66 en 1 lot de logements collectifs (n° 66) et 1 lot libre (n° 110) Cette décision qui va augmenter le nombre de lots à viabiliser ne peut se faire qu'après une modification du permis d'aménager.

Cette modification va inclure également la rectification d'une erreur de numérotage de lot : il y avait deux fois le n° 81.

C'est pourquoi, la *Commission de l'urbanisme – Développement durable*, réunie le 13 novembre 2012, **propose d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires** à l'obtention du permis d'aménager modificatif et à **signer la demande de permis modificatif**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

N° 12-287 - URBANISATION DU QUARTIER BELLE VUE - VENTE DE LOTS À AIGUILLON CONSTRUCTION - MODIFICATIF

Par délibération n° 12-250 en date du 30 octobre 2012, le conseil municipal a décidé notamment de vendre à *AIGUILLON CONSTRUCTION* :

- Le lot n° 12p d'environ 1 400 m² pour la construction d'un immeuble de 19 logements locatifs, au prix de 50 € HT le m² de SHAB
- Le lot n° 40p d'environ 2 258 m² pour la construction de 12 logements duplex en location accession au prix de 80 € HT le m² de SHAB

Cependant, cette décision comporte des erreurs et omissions qu'il convient de rectifier.

Il ne s'agit pas des lots n° 12p et n° 40p mais des lots n° 38p et n° 66p.

L'immeuble construit sur le lot n° 38p comportera 17 logements et non 19.

Avec le lot n° 66p sont associés les lots n° 67 et n° 68 pour les stationnements.

C'est pourquoi, la *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose** :

1°) De **vendre à Aiguillon Construction** :

- Le **lot n° 38p** d'environ 1 400 m² (la surface exacte sera donnée par le géomètre) pour la construction d'un immeuble de 17 logements locatifs au prix de **50 € le m²** de SHAB (SHAB qui sera arrêtée au moment du dépôt du permis de construire)
- Les **lots n° 66p, 67 et 68** d'environ 2 258 m², 85 m² et 122 m² respectivement (les surfaces exactes seront données par le géomètre) pour la construction d'un

immeuble de 12 logements duplex en location accession (PSLA) et leur stationnements au prix de **80 € le m²** de SHAB (SHAB qui sera arrêtée au moment du dépôt du permis de construire)

- 2°) De s'engager à **garantir les emprunts** qu'*Aiguillon Construction* sera amené à contracter pour réaliser ces opérations, dans le cas où le Conseil Général ne les garantirait pas en tout ou partie
- 3°) D'**autoriser le Maire à signer toutes les pièces** relatives à ces ventes et en particulier les compromis et les actes authentiques qui seront passés par le Ministère de Me Renaudon-Brunetière, Notaire associé à Guichen
- 4°) Que tous les **frais soient à la charge de l'acquéreur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-288 - RECETTES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie de Guichen a transmis à la commune deux états des sommes à admettre en non valeur,

Considérant que pour l'un d'eux la somme est inférieure au seuil des poursuites et que pour l'autre, il y a eu une décision d'effacement de la dette dans le cadre d'un dossier de surendettement,

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose d'admettre en non valeur** ces recettes irrécouvrables détaillées dans les états en date des 10 et 16 octobre 2012 établis par le Trésorier, d'un montant global de 195,44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-289 - PORT DE PLAISANCE DE PONT-RÉAN - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

Location de pontons	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
----------------------------	--------------	---------------------------

1 an	338,00 €	345,00 €
6 mois	238,00 €	243,00 €
1 mois	53,00 €	54,00 €
1 semaine	15,30 €	15,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-290 - MÉDIATHÈQUE DE GUICHEN - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
. Abonnement annuel de date à date		
- par famille	15,00 €	15,00 €
- pour les personnes seules et les couples demandeurs d'emploi de la commune inscrits au Pôle Emploi (sur présentation d'une carte d'inscription de - 1 mois)	Gratuit	Gratuit
. Carte d'abonnement (<i>en cas de perte</i>)	1,50 €	1,50 €
. Remboursement de documents non rendus, perdus ou détériorés		
<i>Catégorie 1</i>	6,10 €	6,20 €
- livre de poche enfant ou adulte		
- revue enfant ou adulte		
<i>Catégorie 2</i>	12,25 €	12,50 €
- album enfant		
- CD ROM		
- bande dessinée enfant ou adulte		
<i>Catégorie 3</i>	18,40 €	18,75 €
- livre broché enfant ou adulte (roman, essai, documentaire)		
- disque compact		
<i>Catégorie 4</i>	35,70 €	36,40 €
- coffret disques compacts		
<i>Catégorie 5</i>	45,90 €	46,80 €
- DVD		
- beau livre, livre d'Art		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

**N° 12-291 - RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL - RÉVISION DES TARIFS ET DROITS DIVERS
POUR L'ANNÉE 2013**

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

1°) **Pour les élèves des classes maternelles et primaires et l'accueil de loisirs soumis aux quotients familiaux**

Tranche	Quotient familial 2012	Quotient familial 2013	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Tranche 1	0 à 406 €	0 à 414 €	1,32 €	1,35 €
Tranche 2	407 à 609 €	415 à 611 €	1,81 €	1,85 €
Tranche 3	610 à 813 €	612 à 815 €	2,30 €	2,35 €
Tranche 4	814 à 1016 €	816 à 1018 €	3,27 €	3,35 €
Tranche 5	1 017 à 1 220 €	1019 à 1223 €	3,60 €	3,68 €
Tranche 6	1 221 à 1 423 €	1224 à 1427 €	3,94 €	4,00 €
Tranche 7	1 424 et +	1428 et + €	4,26 €	4,35 €

2°) **Pour les tarifs divers non soumis aux quotients familiaux**

Repas	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Adultes	6,14€	6,25 €
Stages sportifs jeunes	4,21 €	4,30 €
Stages sportifs encadrants/adultes	6,14 €	6,25 €
Crèche	3,12 €	3,20 €
Accompagnants au repas des anciens (70 ans et +)	18.21 €	18,60 €
Repas communal (anciens élus - agents communaux retraités)	18.21 €	18,60 €
Enfants du CPEA (Centre Psychothérapeutique Enfance et Adolescence)	3,27 €	3,35 €

Serviettes	Tarifs 2012	Tarifs 2013
1 ^{ère} inscription (2 serviettes)	5,10 €	5,20 €
Autre année	2,55 €	2,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à 23 voix POUR et 4 CONTRE.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

**N° 12-292 - CONCESSION DANS LES CIMETIÈRES ET DROITS FUNÉRAIRES - RÉVISION DES
TARIFS ET DROITS DIVERS POUR L'ANNÉE 2013**

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

1°) **Concessions dans les cimetières**

a. **Terrains**

Durée de la concession	Anciens prix		Prix au 01.01.2013	
	minimum 2 m ²	par m ² supplémentaire	minimum 2 m ²	par m ² supplémentaire
15 ans	94,00 €	47,00 €	96,00 €	48,00 €
30 ans	263,00 €	132,00 €	268,00 €	134,00 €
50 ans	534,00 €	267,00 €	545,00 €	272,50 €

b. **Colombariums**

Durée de la concession	Nature de l'emplacement	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
15 ans	1 case	792,00 €	808,00 €

c. **Cavernes**

Durée de la concession	Dimensions extérieures	Anciens prix	
		Prix du terrain	Prix des cavernes
15 ans	70 x 60	72,00 €	222,00 €
30 ans	70 x 60	130,00 €	222,00 €
50 ans	70 x 60	227,00 €	222,00 €

2°) **Droits et fournitures funéraires**

Désignation des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
<u>1-Creusage, exhumation, location, caveau provisoire</u>		
.creusage fosse 1 profondeur	132,00 €	138,00 €
.creusage fosse 2 profondeurs	157,00 €	164,00 €
.creusage tombe d'enfant	79,00 €	82,00 €
.exhumation	184,00 €	192,00 €
.caveau provisoire (à la journée)	14,30 €	14,68 €
<u>2-Boîte plastique à ossements</u>		
.boîte 70 cm	54,00 €	55,00 €
.boîte 100 cm	80,00 €	82,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à 26 voix POUR et 1 CONTRE.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-293 - LOCATION DES SALLES - RÉVISION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

1°) L'EDEN

1- Durée d'utilisation et tarifs			Personnes privées ou morales habitant la commune
	jusqu'à 5 h	de 5 h à 10 h	
.anciens prix	43,00 €	74.50 €	plein tarif
.prix au 01.01.2013	44,00 €	76.00 €	
2- Nettoyage (si non réalisé)			
.anciens prix			43,00 € / h
.prix au 01.01.2013			45,00 € / h
3- Cautions			
<u>Cautions salle :</u>			
.anciens prix			189,00 €
.prix au 01.01.2013			193,00 €
<u>Cautions clés :</u>			
.anciens prix			17,50 €
.prix au 01.01.2013			18,00 €

2°) L'ESPACE GALATÉE

Locations	Tarif journée -colonnes 3-4-5-7 et 6 en partie-				Associations Ets scolaires Commune, Associations à vocation intercom.	Entreprises, C.E. de la commune ou intercom. Ets scolaires et associations intercom.	Associations, Ets scolaires hors intercom. Département Région (hors social)	Entreprises, C.E. hors intercom. et Chambres consulaires				Réunions à but politique - Elections	
	anciens prix		prix au 01.01.2013					anciens prix		prix au 01.01.2013		municipale/cantonale/ régionale	autres élections
	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h				journée forfait 10h	1/2 journée forfait 5 h	journée forfait 10 h	1/2 journée forfait 5 h		
SALLE SPECTACLE et HALL (100 personnes mini) prépa.salle et/ou répétition	804,00 € 373,00 €	559,00 € 373,00 €	820,00 € 380,00 €	570,00 € 380,00 €	gratuit *pour 3 manifestations /an au-delà 1/3 tarif	1^{ère} réunion de l'année 1/2 tarif, puis plein tarif	plein tarif	1 067,50€	655,50 €	1 089,00 €	668,50 €	gratuit	plein tarif
				373,50 €				373,50 €	380,00 €	380,00 €			
HALL (100 personnes mini) utilisation prépa.salle et/ou répétition	416,00 € 222,00 €	292,00 € 222,00 €	424,00 € 226,00 €	298,00 € 226,00 €							639,50 € 222,00 €	435,50 € 222,00 €	652,00 € 226,00 €
SALLES REUNIONS n° 1 n° 2 n° 3 n° 4 n° 2 + 3	123,00 € 42,50 € 42,50 € 42,50 € 80,00 €	61,00 € 21,00 € 21,00 € 21,00 € 40,00 €	125,00 € 43,00 € 43,00 € 43,00 € 82,00 €	62,00 € 21,00 € 21,00 € 21,00 € 41,00 €	gratuit			plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif
CUISINE .chambre froide seule .cuisine complète .vaisselle rendue propre repas par convive apéritif (forfait)		59,00 € 167,00 € 1,25 € 40,50 €	60,00 € 170,00 € 1,25 € 41,50 €		gratuit	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif
MATERIELS éclairage de scène sono avec micros filaires micro HF vidéoprojecteur rétroprojecteur télévision lecteur DVD magnétoscope chaise supplémentaire		53,00 € 93,00 € 21,00 € 32,00 € 24,00 € 19,00 € 19,00 € 19,00 € 1,00 €	54,00 € 95,00 € 21,00 € 33,00 € 25,00 € 19,00 € 19,00 € 19,00 € 1,00 €		gratuit * pour 3 manifestations /an au-delà 1/2 tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif
AIDE TECHNIQUE / H AIDE TECHNIQUE / forfait 4 H		50,00 € 153,00 €	52,00 € 160,00 €		gratuit * pour 3 manifestations + 1 répétition /an au-delà 1/2 tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif
NETTOYAGE si non réalisé et/ou non remise en état des salles	43,00 € / heure		45,00 € / heure		plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif
DEPASSEMENT HORAIRE salle spectacle + hall	132,00 € / heure		135 € / heure		gratuit	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	gratuit	plein tarif
CAUTIONS salle spectacle + hall hall (100 personnes mini) par salle de réunion matériel audio-vidéo vaisselle par clé		729,00 € 460,00 € 94,00 € 188,00 € 93,00 € 17,50 €	744,00 € 469,00 € 96,00 € 192,00 € 95,00 € 18,00 €		plein tarif plein tarif plein tarif plein tarif plein tarif plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif plein tarif plein tarif plein tarif plein tarif	plein tarif

* Gratuité pour 3 réunions par an toutes salles communales confondues (Espace Galatée, Salle Henri Brouillard, Les Halles)

3°) LES HALLES

1 - DUREE D'UTILISATION ET TARIFS			Associations, Ets scolaires de la commune, associations à vocation intercommunale	Entreprises, Comités d'entreprise (Commune et intercommunal) Ets scolaires et asso. intercommunal	Personnes privées habitant la Commune et personnel communal hors commune	Entreprises et comités d'entreprise hors intercommunalité et Chambres consulaires
jusqu'à 5 h 00	de 5 h 00 à 10 h 00	de 10 h 00 à 16 h 00				
Prix au 1^{er} janvier 2012			3 manifestations Gratuites * par an, au-delà, 1/3 du tarif	¾ tarif	¾ tarif	plein tarif
157,00 €	316,00 €	384,00 €				
¾ tarif 117,75 €	¾ tarif 237,00 €	¾ tarif 288,00 €				
Prix au 1^{er} janvier 2013						
160,00 €	322,00 €	392,00 €				
¾ tarif 120,00 €	¾ tarif 241,50€	¾ tarif 294,00 €				
Préparation salle et/ou répétition						
Prix au 1er janvier 2012						
95,00 €	192,00 €	226,00 €				
¾ tarif 71,25 €	¾ tarif 144,00 €	¾ tarif 169,50 €				
Prix au 1er janvier 2013						
97,00 €	196,00 €	230,50 €				
¾ tarif 72,75 €	¾ tarif 147,00€	¾ tarif 173,00€				
2- MATERIELS						
Tarifs 2012						
.sono avec micros filaires	93,00 €					
.micro HF	21,00 €					
.vidéoprojecteur	32,00 €					
.rétroprojecteur	24,00 €					
.télévision	19,00 €					
.lecteur DVD	19,00 €					
.magnétoscope	19,00 €					
.chaise supplémentaire	1,00 €					
Tarifs 2013						
.sono avec micros filaires	95,00 €	Gratuit * pour 3 utilisations par an, au-delà, 1/2 tarif	plein tarif	plein tarif	plein tarif	
.micro HF	21,00 €					
.vidéoprojecteur	33,00 €					
.rétroprojecteur	25,00 €					
.télévision	19,00 €					
.lecteur DVD	19,00 €					
.magnétoscope	19,00 €					
.chaise supplémentaire	1,00 €					
3-AIDE TECHNIQUE						
Tarifs 2012			Tarifs 2013			
.heure	: -50,00 €		.heure	: 52,00 €		
.forfait 4 heures	: -153,00 €		.forfait 4 heures	: 160,00 €		
4 - NETTOYAGE (si non réalisé)						
Tarif 2012 : 43,00 € l'heure			Tarif 2013 : 45,00 € l'heure			
5 - CAUTIONS						
Tarifs 2012			Tarifs 2013			
Caution salle : 554,00 €			Caution salle : 565,00 €			
Caution par clé : 17,50 €			Caution par clé : 18,00 €			
Caution matériel audio vidéo : 192,00 €			Caution matériel audio vidéo : 192,00 €			

- Réunions à but politique (uniquement à l'occasion des élections municipales, cantonales et régionales) gratuité accordée pour l'utilisation des salles sauf le nettoyage si nécessaire
- * Gratuit pour 3 utilisations par an toutes salles communales confondues, (Espace Galatée, Dalle Henri Brouillard, Les Halles)

4°) SALLE HENRI BROUILLARD

Salles	Durée d'utilisation			Associations, Ets scolaires de la commune, Associations à vocation intercommunale	Entreprises, comités entreprise (commune et intercom.) Ets scolaires et associations intercom.	Personnes privées habitant la commune et Pont-Réan/Bruz dans le périmètre scolaire et personnel communal hors commune
	jusqu'à 5 h	5 h à 10 h	10 h à 16 h			
n° 1 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2013 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2013	58,00 € 59,00 €	114,00 € 116,00 €	142,00 € 145,00 €	3 manifestations gratuites * par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
n° 1 + 2 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2013 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2013	115,00 € 117,00 €	226.50 € 231,00 €	277.50 € 283.00 €	3 manifestations gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
n° 1 + 2 + 3 <i>Utilisation</i> anciens prix prix au 1.1.2013 <i>Préparation salle et/ou répétition</i> anciens prix prix au 1.1.2013	160,00 € 163,00 €	322.50 € 329,00 €	390.50 € 398.00 €	3 manifestations gratuites par an au-delà 1/3 du tarif	3/4 du tarif	3/4 du tarif
Cuisine	anciens prix : 70.50 € prix au 1.1.2013 : 72.00 €			gratuit	plein tarif	plein tarif
Nettoyage non réalisé et/ou non remise en état des salles (à l'heure)	anciens prix : 43,00 € prix au 1.1.2013 : 45,00 €			plein tarif	plein tarif	plein tarif
Matériel éclairage de scène	anciens prix : 53,00 € prix au 1.1.2013 : 54,00 €			3 manifestations gratuites par an au-delà 1/2 du tarif	plein tarif	plein tarif
Location matériel pour usage de la salle .vaisselle rendue propre : repas par convive apéritif (forfait) .chaise supplémentaire	1,25 € ancien prix 1,25 € 41,50 € ancien prix 40.50 € 1,00 € ancien prix 1,00 €			gratuit	plein tarif	plein tarif
Cautions .par salle .vaisselle .clé	194,00 € ancien prix 190,00 € 95.00 € ancien prix 93,00 € 18.00 € ancien prix 17.50 €			néant plein tarif	plein tarif	plein tarif

* Toutes salles communales confondues (Espace Galatée, Salle Henri Brouillard, Les Halles)

Réunions à but politique (uniquement à l'occasion des élections municipales, cantonales et régionales)

gratuité accordée pour l'utilisation des salles sauf le nettoyage si nécessaire

Organisation des classes d'âges de la Commune :

gratuité accordée pour l'utilisation des salles y compris la vaisselle (nettoyage à la charge des organisateurs)

5°) SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Organismes privés -toutes utilisations-	salle complète / à l'heure		½ salle / à l'heure	
	Prix au 01.01. 2012	Prix au 01.01.2013	Prix au 01.01. 2012	Prix au 01.01.2013
location	44.50 €	45,50 €	22,80 €	23.00 €
nettoyage si non réalisé	43,00 €	45,00 €	43,00 €	45,00 €

* **Réunions à but politique (uniquement à l'occasion des élections municipales, cantonales et régionales)** : gratuité accordée pour l'utilisation des salles sauf le nettoyage si nécessaire

* Il est précisé que pour la ½ salle, l'effectif est limité à 19 pour respecter la réglementation incendie.

6°) LOCATION DE SALLES AU COLLÈGE

Salles	Prix au 1 ^{er} janvier 2012 (à l'heure)	Prix au 1 ^{er} janvier 2013 (à l'heure)
Dojo	5,20 €	5,30 €
Tennis	2,70 €	2,75 €
Salle <i>Alain Colas</i>	5,20 €	5,30 €
Salle <i>Henri Brouillard</i>	5,20 €	5,30 €
Espace <i>Joséphine Baker</i> (par salle de danse)	2,05 €	2,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à 26 voix POUR et 1 CONTRE.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-294 - BULLETIN MUNICIPAL – PUBLICITÉ - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

Surface occupée par la publicité	Composition		1 n°		3 n°		année 11 n°	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
1/8 page	40.50 €	42.50 €	51,00 €	52,00 €	121,00 €	123.50 €	279.50 €	285.00 €
Option photo	41.70 €	43.55 €						

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-295 - TAXE D'URBANISME – PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS POUR LA RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

Ancien prix	Prix au 01.01.2013
2 116,00 €	2 158,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-296 - PERMISSION DE VOIRIE ET DROITS DE PLACE - RÉVISION DES TARIFS POUR 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

Nature de l'occupation du domaine public	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
1- Permission de voirie		
Droit annuel pour occupation		
.terrasse de café, crêperie, restaurant... (ml)	46,60 €	47.50 €
.canalisation d'eau (ml)	19,70 €	20.00 €
.ligne électrique souterraine (ml)	19,70 €	20.00 €
Redevance forfaitaire pour remise en état ultérieure de la chaussée		
.pour voies communales et chemins ruraux revêtus	135,00 €	138,00 €
.pour chemins ruraux non revêtus	108,00 €	110,00 €
2- Droits de place (ml)		
.passagers (par marché)	1,00 €	1,00 €
.abonnements (48 marchés par an)	26,00 €	26,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-297 - ASSAINISSEMENT - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
Dépôt de matière de vidange au m3	20.00 €	21.00 €
Caution pour badge	88.00 €	90,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-298 - SINISTRES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX – MOBILISATION DE VÉHICULES POUR RÉPARATION - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

Véhicules	Anciens prix à l'heure	Prix au 01.01.2013 à l'heure
Pour les véhicules d'un PTC ≤ à 1 250 kg	8,40 €	8,60 €
Pour les véhicules d'un PTC compris entre 1 250 et 3 500 kg	12,50 €	12,75 €
Mise à disposition		
Mise à disposition de personnel communal	26,00 €	27.00 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	72,50 €	76.00 €
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	84,00 €	88,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-299 - TRAVAUX DE VOIRIE EXCEPTIONNELS - RÉVISION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR L'ANNÉE 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

Nature des travaux	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
Revêtement bi-couche (m ²)	5,25 €	5,70 €
Revêtement tri-couche (m ²)	7,75 €	8.40 €
Revêtement d'enrobé (m ²)	21,20 €	23.00 €
Dépose et repose de bordures (ml)	41,90 €	42.75 €
Mise à disposition (à l'heure)	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
Mise à disposition de personnel communal	25,50 €	27.00 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	70,50 €	76.00 €
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	81,50 €	88.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-300 - MARCHÉ DE NOËL - RÉVISION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR L'ANNÉE 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
Par emplacement quel que soit le nombre de jours de présence :		
- forfait en extérieur	56,00 €	57,00 €
- forfait sous les Halles	66.50 €	68.00 €
Caution pour la mise à disposition de matériels	150,00 €	150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-301 - ÉGLISES – CONCERTS - RÉVISION DES TARIFS ET DROITS DIVERS POUR L'ANNÉE 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, **propose**, pour l'année 2013, **d'appliquer les tarifs** suivants :

Tarifs d'entrée aux concerts	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
Tarif normal	10,00 €	10,00 €
Tarif réduit (scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi)	6,00 €	6,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-302 - ENFANCE JEUNESSE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – TARIFICATION 2013

Par délibération n° 06-153 en date du 17 juillet 2006, le Conseil Municipal a, notamment, autorisé le Maire à signer le contrat de délégation de service public des secteurs Enfance Jeunesse avec l'UFCV.

Conformément à l'article 5-1 du contrat, l'UFCV a remis à la Commune une proposition de tarification des activités pour l'année 2013.

C'est pourquoi, la *Commissions des Finances*, réunies le 19 novembre 2012, **propose**, pour 2013, **de retenir les tarifs** suivants :

Dossiers	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
frais de dossier 1 enfant	9,30 €	9,30 €
frais de dossier 2 enfants	13,40 €	13,40 €

Accueil périscolaire (par tranche) 2012	Accueil périscolaire (par tranche) 2013	Anciens prix au 01.09.2012		Prix au 01.01.2013	
		Matin ou soir 1 séance	Matin et soir 2 séances	Matin ou soir 1 séance	Matin et soir 2 séances
Tranche 1 0 - 406	Tranche 1 0 - 414	0,77 €	1,18 €	0,79 €	1,20 €
Tranche 2 407 - 609	Tranche 2 415 - 611	1,05 €	1,63 €	1,07 €	1,66 €

Tranche 3 610 - 813	Tranche 3 612 - 815	1,34 €	2,08 €	1,37 €	2,12 €
Tranche 4 814 - 1 016	Tranche 4 816 - 1 018	1,91 €	2,97 €	1,95 €	3,03 €
Tranche 5 1 017 - 1 220	Tranche 5 1 019 - 1 223	2,10 €	3,26 €	2,14 €	3,33 €
Tranche 6 1 221 - 1 423	Tranche 6 1 224 - 1 427	2,28 €	3,56 €	2,33 €	3,63 €
Tranche 7 1 424 et +	Tranche 7 1 428 et +	2,48 €	3,86 €	2,53 €	3,94 €

Accueil de loisirs 2012	Accueil de loisirs 2013	Anciens prix	Prix au 01.01. 2013	Anciens prix	Prix au 01.01. 2013
		Journée hors Commune		Journée Commune	
T1: 0 à 406	T1: 0 à 414	5,34 €	5,45 €	3,54 €	3,61 €
T2: 407 à 609	T2: 415 à 611	7,30 €	7,45 €	4,83 €	4,93 €
T3: 610 à 813	T3: 612 à 815	9,30 €	9,49 €	6,16 €	6,28 €
T4: 814 à 1016	T4: 816 à 1018	13,32 €	13,59 €	8,79 €	8,97 €
T5: 1017 à 1220	T5: 1019 à 1223	14,65 €	14,94 €	9,67 €	9,86 €
T6: 1221 à 1423	T6: 1224 à 1427	15,98 €	16,30 €	10,55 €	10,76 €
T7: 1424 et +	T7: 1428 et +	17,31 €	17,66 €	11,42 €	11,65 €

		½ journée hors Commune		½ journée Commune	
T1: 0 à 406	T1: 0 à 414	3,63 €	3,70 €	2,41 €	2,46 €
T2: 407 à 609	T2: 415 à 611	4,97 €	5,07 €	3,28 €	3,35 €
T3: 610 à 813	T3: 612 à 815	6,32 €	6,45 €	4,19 €	4,27 €
T4: 814 à 1016	T4: 816 à 1018	9,03 €	9,21 €	5,99 €	6,11 €
T5: 1017 à 1220	T5: 1019 à 1223	9,93 €	10,13 €	6,58 €	6,71 €
T6: 1221 à 1423	T6: 1224 à 1427	10,83 €	11,05 €	7,18 €	7,32 €
T7: 1424 et +	T7: 1428 et +	11,74 €	11,97 €	7,77 €	7,93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à 23 voix POUR et 4 CONTRE.

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

N° 12-303 - DROITS ET REDEVANCES DIVERS - RÉVISION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2013

La Commission Finances – Développement économique – Emploi, réunie le 19 novembre 2012, propose, pour l'année 2013, d'appliquer les tarifs suivants :

Nature des services ou des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
PHOTOCOPIES		
<u>pour personnes privées</u> (photocopieur Mairie)		
.format commercial	0,25 €	0,25 €
.double format	0,35 €	0,35 €
.recto-verso	prix doublé	prix doublé
<u>pour associations</u> (photocopieur Espace Galatée et maison des associations)		
.carte de 50 photocopies A4	2,75 €	2,80 €
.carte de 100 photocopies A4	5,50 €	5,60 €
.photocopie sur papier couleur A4	0,10 €	0,10 €
.pour format A3 tarif doublé	0,20 €	0,20 €
CAUTIONS		
.carte magnétique Alain Colas, Henri Brouillard	12,40 €	0,00 €
.transpondeur judo/tennis, Espace Joséphine Baker, Espace Galatée, salle Alain colas, salle Henri brouillard	58,00 €	59,00 €
.clés maison des associations	17,50 €	18,00 €
.barnums aux associations communales ou intercommunales organisant une manifestation sur la Commune :		

- si le prêt ne concerne que des barnums de 3 m x 3 m quel que soit le nombre	1 050,00 €	1 071,00 €
- si le prêt comporte au moins un barnum de 6 m x 3 m quel que soit le nombre	1 600,00 €	1 632,00 €
COMMUNICATION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
.photocopie A4	0,18 €	0,18 €
.disquette	1,83 €	1,83 €
.dossier du PLU	135,06 €	135,06 €
.CD ROM	2,75 €	2,75 €
.tirage plan AO Noir	0,90 €	0,90 €
.tirage plan AO Couleur	3,71 €	3,71 €
Nature des services ou des prestations	Anciens prix	Prix au 01.01.2013
FOURRIERE ANIMALE : forfait déplacement	23,80 €	24,30 €
MANEGES ET CIRQUES (chapiteaux, arènes, gradins et spectacles de marionnettes)	0,31 €/m²/jour d'occupation du domaine public	0,32 €/m²/jour d'occupation du domaine public
LOCATION DE BARRIERES : par barrière et par 48 h	3,95 €	4,10 €
LOCATION TABLES ET CHAISES AUX PARTICULIERS / PAR 48 HEURES		
.table	3,00 €	3,10 €
.chaise	0,40 €	0,41 €
TARIF DE REMPLACEMENT DE VAISSELLE		
.verre Normandie Arcoroc 23 cl	1,63 €	1,66 €
.verre Normandie Arcoroc 16,5 cl	1,63 €	1,66 €
.flûte Normandie Arcoroc 14,8 cl	1,63 €	1,66 €
.assiette Élégance blanche PL n° 3	4,33 €	4,42 €
.assiette Élégance blanche PL n° 6	3,37 €	3,44 €
.tasse à café 9,5 cl Élégance blanche	2,75 €	2,80 €
.soucoupe café Élégance blanche	2,45 €	2,50 €
.couteau table scie Express MP lame scie	1,63 €	1,66 €
.fourchette table Express MP lame scie	0,82 €	0,84 €
.cuillère café Echo standard 18/10	0,82 €	0,84 €
.cuillère table uni Echo	0,82 €	0,84 €
.bol	2,04 €	2,08 €
.pichet	10,50 €	10,71 €
.carafe	2,10 €	2,14 €
.corbeille	5,10 €	5,20 €
RECHARGE PAPIER POUR CHEVALET DE CONFERENCE	8,00 €	8,16 €
ETIQUETTE-ADRESSE ELECTEURS (pour la Préfecture)	0,07 €	0,07 €
ELIMINATION DEPOT SAUVAGE ordures, abandon de voiture, enlèvement carcasse voiture	200,00 €	209,00 €
STATIONNEMENT AIRE CAMPINGS-CARS / 48 H	5,00 €	5,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Subventions

N° 12-304 - MEDIATHEQUE DE GUICHEN ET BIBLIOTHEQUE DE PONT-REAN - ACQUISITION DE LIVRES, PERIODIQUES, DOCUMENTS AUDIOVISUELS ET MULTIMEDIA - ANNEE 2012 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Dans le cadre du contrat de territoire, la Commune est susceptible d'obtenir une subvention à hauteur de 1 778 € au titre de l'acquisition de livres, périodiques, documents audiovisuels et multimédias pour la Médiathèque de Guichen et la Bibliothèque de Pont-Réan.

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2011, **propose de solliciter du Conseil Général la subvention** à laquelle la Commune peut prétendre pour les acquisitions 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Divers

N° 12-305 - AMÉNAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – RÉPARTITION 2011

Par lettre en date du 11 octobre 2012, le Préfet de la Région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, nous a fait savoir que le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a arrêté la liste des Communes bénéficiaires du produit des amendes de police au titre de la répartition 2011 et qu'il a proposé, pour notre Commune, une subvention de 5 350 € pour la réalisation d'aménagements piétonniers le Boël, route de Pont-Réan.

La *Commission Finances – Développement économique – Emploi*, réunie le 19 novembre 2012, **propose d'accepter cette subvention** et de s'engager à réaliser les travaux correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Enseignement

N° 12-306 - ENSEIGNEMENT - SPECTACLE DE NOËL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

À l'occasion de Noël, des spectacles sont proposés les 6 et 7 décembre 2012 aux écoles publiques et privées de Guichen et de Pont-Réan.

Les spectacles ayant lieu à l'Espace Galatée, il est nécessaire de mettre en place un transport en car pour les élèves de Pont-Réan.

C'est pourquoi, la *Commission des Affaires Scolaires et Périscolaires - Restauration*, réunie le 11 juillet 2012, **propose de prendre en charge le transport des enfants en car** dont le coût s'élève à la somme de 384 € pour 6 cars avec *VEOLIA TRANSPORT*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des communes

PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2011 DU SMICTOM

Madame QUINTIN a présenté au Conseil Municipal le compte-rendu d'activité de l'année 2011 du *SMICTOM*.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

INFORMATION SUR LA RÉFORME TERRITORIALE

Monsieur SIELLER a donné connaissance au Conseil Municipal de la délibération d'*ACSOR* sur la réforme territoriale.